

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Présents : Sandrine BALLU, Marie-Pierre BAROUX, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KOTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Anne REBOULE, Alexandra RIBEIRO DIAS, Charlotte SOCIE, Martin TRESCA

Jocelyne ORTON, excusée a donné pouvoir à Anne-Marie KORTYLEWSKI

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BAROUX

Avant de commencer la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire lit le texte suivant concernant d'une part, Samuel Paty, professeur d'histoire/géographie, décapité par un terroriste islamiste tchétchène et d'autre part, les victimes du terroriste islamiste tunisien à Nice et demande une minute de silence.

« Le 16 octobre dernier, Samuel PATY, professeur d'Histoire/Géographie dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine a été décapité par un terroriste islamiste tchétchène pour avoir exercé son métier d'enseignant au service de ses élèves.

Le 29 octobre dernier, l'attaque d'un terroriste islamiste tunisien en la basilique Notre Dame de Nice a fait 3 morts.

A travers eux, ce sont les valeurs de la République qui sont attaquées, au premier rang desquelles la liberté : liberté de croire ou de ne pas croire, liberté de penser, liberté de s'exprimer.

Il n'y a pas de mots pour qualifier ces actes ni pour exprimer ce que chacun de nous ressent.

Pour honorer leur mémoire et marquer notre soutien à leur famille et à leurs proches, **je vous invite à respecter une minute de silence.**

Je vous remercie. »

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 à l'unanimité

1 Désignation d'un correspondant défense

Fabrice Longefay, Maire, informe que la délégation militaire départementale du Rhône demande à ce qu'un correspondant défense soit nommé au sein du conseil municipal. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Antoine Galland se propose pour être correspondant défense.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2 Autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement avec le Département concernant la prestation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation d'un aménagement de sécurité aux abords de l'école maternelle

Monsieur Sébastien Large, adjoint à la voirie rappelle le projet de réalisation d'un plateau surélevé ou d'écluses à hauteur de l'école maternelle. Il a été demandé aux services du Département de nous aider à la conception, au suivi et la réalisation de cet aménagement. Le coût de cette prestation est de 900 € HT. Il rappelle également que lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet dernier, il avait été décidé de demander une subvention au titre des amendes de police pour ce projet et que le Conseil Départemental nous a octroyé la somme de 10 480 €. Il rappelle que le projet présenté était de 13 100.45 € HT mais qu'il sera finalement peut-être un peu plus élevé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 Demande de subvention au titre du Bonus relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Maurice Mégares, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes a créé un dispositif nommé « Bonus Relance » afin de relancer l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités. Il est proposé de déposer une demande de subvention pour l'aménagement de la mairie et de ses abords (à savoir la modification du perron de la mairie face au rond-point, le chauffage, la modification du hall de la mairie pour l'accès PMR, la pose d'une résine sur la rampe handicapée à l'entrée de la mairie ainsi que la sécurisation de cette dernière et un cheminement piéton qui serait réalisé pour accéder de la salle des mariages au parc de la mairie). Le coût total des travaux est de 63 910.70 € HT.

Laura Brunel informe qu'elle arrive de la réunion du conseil d'école et indique que suite à des exercices de sécurité incendie, des problèmes ont été relevés et que des travaux seraient peut-être à envisager et qu'il faudrait les privilégier par rapport aux travaux de la mairie. Fabrice Longefay indique que cette information arrive bien trop tard car la demande de subvention doit être déposée avec des devis avant début décembre et que par conséquent il est nécessaire de le voter à ce conseil municipal. Jean-Claude Lacroix demande si en votant cette demande de subvention, la commune est engagée à effectuer les travaux. Fabrice Longefay répond qu'il s'agit simplement d'une demande de subvention mais que la commune peut décider par la suite de ne pas réaliser les travaux. Marie-Pierre Baroux se demande si la Région n'aurait pas des travaux plus utiles à aider que ceux proposés. Fabrice Longefay lui rappelle que c'est elle qui avait dit que la rambarde de l'accès à la mairie pouvait être dangereuse pour des enfants puisqu'il y a un vide entre le bas et le haut de la rambarde et qu'il s'agit de mettre aux normes handicapées l'accès au hall de la Mairie dont nous avons l'obligation de le faire normalement avant la fin de l'année 2020. De plus, Sébastien Large indique que suite à la remarque de Marie Pierre Baroux, il est proposé de mettre deux fils au milieu de cette rambarde alors que réglementairement, elle est aux normes de sécurité. Concernant le perron de la mairie face au rond-point, Fabrice Longefay indique que plusieurs personnes âgées ont glissé sur le gravier, la pente étant importante. Alexandra Ribeiro Dias demande si les travaux envisagés seront votés lors d'un prochain conseil municipal. Fabrice Longefay lui répond que comme pour toutes les dépenses inférieures à 90 000 € (travaux ou autres) le vote du conseil municipal n'est pas nécessaire et qu'il a l'habitude de consulter l'avis de la commission travaux dont c'est le rôle, avant d'engager des travaux.

Le Maire propose de demander une subvention au taux maximum à savoir 80 % à la Région.

Après vote, le Conseil Municipal accepte à la majorité la demande de subvention (2 abstentions, 1 contre 15 pour)

4 Décision modificative au budget pour permettre le paiement du camion

Monsieur Maurice Mégares adjoint aux finances, informe qu'un camion a été acheté en remplacement du Boxer hors d'usage. Le coût est de 34 920.32 € TTC. La reprise du véhicule Boxer est de 1 200 €. Cette dépense n'a pas été prévue au budget, il indique de la nécessité de procéder au virement de crédit suivant afin de permettre le paiement :

Article 21571 (matériel roulant) : + 33 800 €

Article 2313 (Travaux en cours) : - 33 800 €

Jean-Claude Lacroix indique que certes c'est un virement de crédit mais que c'est une somme qui sera dépensée et qui aurait pu servir à la réalisation de travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

SIVOS :

Fabrice Longefay Maire, informe le conseil municipal que la dissolution du syndicat du SIVOS a été actée par le Préfet et que c'est maintenant la commune de Saint Georges de Reneins qui gère le gymnase.

Célébration des mariages et baptêmes républicains/civils

Il demande également aux membres du conseil municipal s'ils seraient d'accord pour accompagner l'Officier d'Etat Civil lors des mariages afin de procéder à la lecture de l'acte. Tous les conseillers sont volontaires. Il demande aussi s'ils seraient prêts à célébrer des baptêmes civils, tout en indiquant que cela n'est pas une obligation pour les communes de le faire et que certaines communes refusent. L'ensemble des conseillers est d'accord pour célébrer les baptêmes civils au sein de la commune.

Sécurité :

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que le Premier ministre a décidé de réévaluer le niveau de la posture vigipirate. L'ensemble du territoire national est placé, jusqu'à nouvel ordre, au niveau d'urgence attentat.

Sébastien Large indique que les écoles, églises, mairies, supermarchés peuvent être des cibles. Fabrice Longefay indique qu'une messe a eu lieu le samedi 31 octobre à l'église Saint Claude et qu'un véhicule de gendarmerie était stationné à proximité et qu'un autre tournait sur la commune. Charlotte Socié indique que la gendarmerie était présente à l'ouverture des écoles lundi 2 novembre et que les gendarmes ont également fait de la prévention au rond-point concernant les attestations que l'on doit avoir sur soi pour se déplacer pendant cette période de confinement.

Sébastien Large, adjoint, informe le conseil municipal que deux effractions ont été constatées sur des bâtiments communaux à savoir : le réfectoire du restaurant scolaire où la porte a été forcée et les vestiaires du foot ainsi que le club house du tennis où une vitre a été cassée et une porte forcée. Un dépôt de plainte a été fait à chaque fois.

Grippe aviaire :

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que notre département était en zone modérée jusqu'à présent concernant le risque influenza aviaire hautement pathogène. Ce niveau a été relevé en risque élevé à compter de ce jour car le Département du Rhône est dans un couloir de flux migratoires d'oiseaux sauvages. Plusieurs cas positifs à ce virus ont été détectés aux Pays-Bas et ce nombre ne cesse de croître en Europe. Les mesures pour notre Département sont notamment l'enfermement des volailles où la protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs ainsi que l'interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes.

Arrivée de Pascal Fayolle

Ecoles :

Fabrice Longefay, Maire, indique qu'un hommage à Samuel Paty a été organisé à l'école élémentaire et qu'il était présent.

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école à savoir que la rencontre USEP a été abandonnée car il ne faut pas de mixage avec les élèves d'une autre école, le projet de l'exposition de la « Grande Lessive » sera modifié en raison des normes sanitaires actuelles. Elle indique que des exercices « incendie et attentat » ont été réalisés et qu'il s'avère que des enfants ont du mal à ouvrir certaines portes. Le Rôle du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) a été expliqué et que les huit élèves concernés pour notre école ne pourront être pris en charge avant janvier ou février 2021 en raison des normes sanitaires actuelles. Charlotte Socié indique qu'il y a 57 élèves à l'école maternelle et 94 élèves à l'école élémentaire.

Depuis la rentrée de la Toussaint, le protocole sanitaire a été renforcé dans les écoles et les services périscolaires. Il faut éviter le mixage des enfants, les enseignantes font au mieux et au restaurant scolaire, les enfants d'une même classe sont regroupés dans la mesure du possible. Charlotte Socié indique que le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans. Elle indique que du personnel communal est en arrêt et que l'on fait au mieux pour les remplacer et informe qu'elle-même et Cécile Moret-Nizet vont remplacer pendant deux jours bénévolement.

Culture :

Charlotte Socié, adjointe, indique que les projets engagés sont arrêtés en raison du confinement. La lecture théâtrale qui devait se dérouler le 19 novembre est annulée et repoussée au printemps 2021. Le spectacle « bout de ficelle » qui doit avoir lieu le 23/12 est pour l'instant maintenu dans l'attente de connaître la date de fin confinement. Charlotte Socié indique que la commission travaille sur le recensement des artistes de Blacé, dans toutes les catégories afin de promouvoir leurs talents et pourquoi pas proposer une exposition.

Suite au confinement, d'une part, la bibliothèque est fermée et d'autre part, les albums « bébé lecteur » qui sont offerts par le Département pour les nouveaux nés de l'année seront envoyés par voie postale avec un courrier indiquant qu'un abonnement d'un an est offert.

Communication :

Alexandra Ribeiro Dias adjointe, indique que la page Facebook a 376 abonnés et que Panneau Pocket a été téléchargé 541 fois. Le bulletin municipal sera distribué pour fin décembre 2020 et le calendrier des fêtes sera intégré dedans afin de réaliser des économies. Elle indique également que les illuminations seront en place début décembre. La cérémonie du 11 novembre se fera sans public et en nombre restreint d'élus.

Finances :

Maurice Mégares adjoint aux finances, informe le conseil municipal que les normes sanitaires liées au COVID ont coûté plus de 46 000 € à ce jour à la commune. Marie-Pierre Baroux demande à quoi correspond le coût du COVID. Maurice Mégares énumère la liste des dépenses.

Il indique que le camion commandé par la commune sera livré vers le 10 novembre et qu'il s'agit d'un master Renault, 8 CV, chassis cabine équipé d'une benne basculante avec coffre entre la cabine et la benne et qu'il a fait rajouter des ridelles surélevées et grillagées pour le transport des feuilles.

Il demande également à chaque commission de préparer un budget à court terme (1an) et à long terme (4-5 ans) des dépenses nécessaires à faire. Fabrice Longefay rappelle que des économies de fonctionnement doivent être trouvées dans chaque commission pour compenser les dépenses imprévues dues à la Covid.

Environnement :

Sandrine Ballu, adjointe, informe le conseil municipal qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission depuis le dernier conseil municipal mais qu'il y a toujours deux dossiers de pollution en cours (l'un sur l'eau, l'autre sur des déchets plastiques et métalliques). Elle indique également que la commission travaille sur le dossier d'aides aux habitants pour l'achat d'un vélo électrique.

Associations :

Sandrine Ballu adjointe, indique que de gros travaux de réfection de la pelouse du stade avait été fait en 2019 mais que malheureusement cette pelouse n'a pas été arrosée cet été et que cela l'a détériorée. La commission réfléchit à une solution pour l'entretien de cette pelouse. Elle indique que le tennis club a eu du mal à obtenir les mêmes créneaux que l'an dernier au gymnase de Saint Georges mais que finalement celui-ci a eu gain de cause.

Sandrine Ballu informe également que la commission travaille d'une part, sur un nouveau document qui sera remis aux associations pour les demandes de subventions et d'autre part, sur la convention concernant l'utilisation des bâtiments communaux par les associations.

CCAS :

Sandrine Ballu, vice-Présidente, indique qu'il ne sera probablement pas possible de rendre visite aux personnes âgées de plus de 75 ans afin de remettre la boîte de chocolats offerte par le CCAS en raison du confinement et afin de préserver la santé de nos aînés. Il pourrait être envisagé une distribution au printemps ou à Pâques, le CCAS réfléchit à cette solution. Elle indique que suite à la remise en place du confinement, il est nécessaire de se soucier des personnes âgées et vulnérables de la commune et de prendre de leurs nouvelles par téléphone. Cela a déjà été fait lors du premier confinement, les personnes âgées ont apprécié. Sandrine Ballu demande aux conseillers lesquels souhaitent participer. Marie-Pierre BAROUX, Jean-Claude LACROIX, Antoine GALLAND, Maurice MEGARES, Jocelyne ORTON, Anne-Marie KORTYLEWSKI. Elle indique que Christine TRESCA a également proposé spontanément son aide.

Voirie :

Sébastien Large, adjoint à la voirie et à la sécurité, informe le conseil municipal que les essais de sens unique Rue Louis-Gaspard Dupasquier qui devaient commencer début novembre sont reportés en raison du confinement puisqu'il y aura moins de véhicules et ne reflètera pas la réalité. Il indique recevoir de nombreuses plaintes concernant la vitesse excessive sur les voies départementales et communales (y compris sur les voies ayant eu des aménagements effectués). La gendarmerie est systématiquement avertie et procède à des contrôles de vitesse. A ce propos, des contrôles ont été effectués à hauteur du stade municipal et il y a eu 17 verbalisations et toutes les personnes étaient des Blacéens. Concernant la route de Saint Julien, le Département est venu sur place et va mettre des boucles sur la chaussée afin de compter les véhicules (types et vitesse). Marie Pierre Baroux regrette que rien ne soit fait sur les voies les plus fréquentées concernant la vitesse. Fabrice Longefay lui rappelle

que ces voies sont pour la plupart départementales et donc de la compétence du Département qui a en charge les travaux sur celles-ci et que la commune les relance régulièrement à ce sujet.

La réfection de la chaussée « Impasse du château bleu » se fera après le passage de Suez qui doit refaire les canalisations de l'eau potable.

Sébastien Large informe également qu'il reçoit des plaintes concernant le manque d'éclairage public sur la commune mais que la commission travaille sur ce problème et que des contrôles sont faits en ce moment sur Blaceret.

Concernant les divers trous sur la voirie communale, Sébastien Large rappelle que c'est bien la CAVBS qui est compétente mais qu'au niveau budget c'est compliqué pour eux en ce moment, ce qui retarde les travaux.

Vie économique :

Sébastien Large, adjoint, informe qu'il a assisté à une réunion avec Monsieur le Maire par visioconférence avec les services de l'agglomération afin d'aborder un éventuel agrandissement de la zone d'activités de Blaceret et le devenir de certains locaux communaux. La commission va réfléchir à ces deux points.

Divers :

Fabrice Longefay, Maire, indique que Mme Béatrice Blanc l'a remercié concernant le versement de la prime COVID. Il indique également qu'il a eu les remerciements du club de foot pour le versement de la subvention.

Sébastien Large, adjoint, informe que des personnes se sont plaintes de plusieurs tapages nocturnes cet été mais également que des enfants font du skate ou jouent au foot sur le parking de l'église ce qui est bruyant.

Prochain conseil municipal :

10/12/20

La séance est levée à 21h30